

CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 10 décembre 2020

COMPTE RENDU

Destinataires :	Transmission aux conseillers municipaux le 18 décembre 2020 Affichage et publication le 18 décembre 2020
Présents :	Laurent BRILLARD, Benoît GARDRAT, Michèle CORVAISIER, Béatrice ARRUGA, Simon HOUDEBERT, Agnès MACGILLIVRAY, Tural KESKINER, Minthy MABIALA-BOUSSI, Jean-Claude MERCIER, Alia HAMMOUDI (à partir de la délibération n° VVD20201210-03), Thierry FOURMONT, Raphaël DUQUERROY, Yolande MORALI, Christian LOISEAU, Pascal BRINDEAU, Clara GUIMARD, Nicolas HASLÉ, Sam BA, Floriane CASSAUD, Sylvie BONNET, Reyhan DOGAN, Muriel RÉGNARD, Nathalie MARTELLIÈRE, Jimmy MARCILLY, Christophe CHAPUIS, Patrick CALLU, Florent GROSPART, Jean-Paul TAPIA, Marlène GÉRARD
Absente :	Alia HAMMOUDI (jusqu'à la délibération n° VVD20201210-02)
Absents ayant donné procuration :	Philippe CHAMBRIER à Jean-Claude MERCIER, Marwane CHABBI à Benoît GARDRAT, Caroline BESNARD à Christophe CHAPUIS, Sandrine TRICOT à Florent GROSPART
Secrétaires de séance :	Simon HOUDEBERT et Reyhan DOGAN

Objet :	Compte-rendu du conseil municipal
Date de réunion :	Jeudi 10 décembre 2020 à 19 h 00, du 3 ^{ème} volume au Minotaure, 8 rue César de Vendôme à Vendôme

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et afin d'assurer la tenue de cette séance dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, les modalités suivantes ont été mises en place :

- séance en présence d'un public limité à 10 personnes, médias locaux compris ;
- chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs ;
- quorum fixé à un tiers des membres en exercice présents ;
- port du masque obligatoire pendant toute la séance y compris pendant les prises de parole ;
- lavage des mains à l'entrée de la salle avec une solution hydroalcoolique ;
- utilisation d'un stylo personnel par chaque élu.

1. **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séance**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Simon Houdebert et Reyhan Dogan en qualité de secrétaires de séance, ainsi que le directeur général des services de la ville en qualité de secrétaire auxiliaire.

1bis **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Procès-verbal de la séance du 5 novembre 2020 - Approbation**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2020.

2 **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du maire**

Le conseil municipal prend acte de la communication des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal.

3 ASSEMBLEES : Représentations - Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) collège Robert Lasneau - Désignation d'un représentant du Conseil municipal

A l'unanimité des votants, le conseil municipal procède à la désignation d'un délégué représentant la commune au sein du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté du collège Robert Lasneau.

Le Maire propose la candidature de Reyhan Dogan.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions du 5^{ème} alinéa de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomination de Reyhan Dogan pour représenter la ville de Vendôme au sein du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté du collège Robert Lasneau prend effet immédiatement.

4 FONCIER : Coteau des Maillettes - Vente d'un terrain

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de vendre à Madame Béatrice Imadali et Monsieur Jean-Paul Clarenc, ou à toute personne physique ou morale qui leur serait substituée pour le même objet, le terrain cadastré section AE n° 518p et 520p (de 360 m² environ), situé Lieudit Les Maillettes à Vendôme, dont la commune n'a plus l'utilité ;
- de vendre ce terrain moyennant le prix net vendeur de 12,50 euros/m², TVA éventuellement en sus, les frais d'acte et de géomètre étant entièrement à la charge des acquéreurs ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique foncière, à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

5 INTERCOMMUNALITÉ : Convention de mutualisation de l'administration territoriale unique entre la Communauté, la commune de Vendôme, le CIAS de Territoires vendômois et le CCAS de la commune de Vendôme

A l'unanimité des votes exprimés,

Christophe Chapuis, Patrick Callu et par procuration Caroline Besnard s'abstenant,

Le conseil municipal décide :

- d'approuver la création des services communs et des services mis à disposition dans le cadre d'une bonne organisation des services ;
- d'approuver le choix de l'organe délibérant de la Communauté de confier la gestion des services suivants : la cuisine centrale, les espaces verts et la production florale, le bureau d'études espaces verts, la propreté urbaine, l'hygiène des locaux seront gérés par la commune de Vendôme ;
- d'approuver les termes de la convention de mutualisation de l'administration territoriale unique ;
- de valider la composition du comité de mutualisation telle que prévue dans la convention ;
- d'abroger les conventions suivantes :
 - la convention de mutualisation des services conclue entre la CATV et la commune de Vendôme du 25 janvier 2012 et ses avenants postérieurs ;
 - la convention pour la prestation de services à destination des espaces verts et naturels communautaires et en faveur de la protection de la biodiversité entre CATV et la commune de Vendôme du 4 avril 2018 ;
 - la convention de mutualisation du service de la cuisine centrale entre CATV, la commune de Vendôme, le CIAS et le CCAS de Vendôme du 30 décembre 2019 ;
- d'autoriser le maire à signer cette convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération ;
- d'autoriser le maire à signer la liste des indicateurs.

6 PATRIMOINE : Partenariat avec la Fondation du patrimoine

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la Fondation du patrimoine et de régler la cotisation correspondante ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine ;
- d'autoriser le maire ou le conseiller municipal délégué au patrimoine à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

7 POLITIQUE DE LA VILLE : Avenants 2021-2022 aux conventions pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties concernant les logements locatifs sociaux situés dans le quartier prioritaire des Rottes

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties à intervenir entre la commune, l'Etat et le bailleur social Loir-et-Cher Logement ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties à intervenir entre l'Etat, la commune et le bailleur social et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties à intervenir entre la commune, l'Etat et le bailleur social Terres de Loire Habitat ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties à intervenir entre l'Etat, la commune et le bailleur social et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

A l'unanimité des votes exprimés,

Jean-Paul Tapia et Marlène GÉRARD s'abstenant,

le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties à intervenir entre la commune, l'Etat et le bailleur social 3 F Centre Val de Loire ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties à intervenir entre l'Etat, la commune et le bailleur social et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

8 RESSOURCES HUMAINES : Tableau des emplois permanents 2020 - Modification

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de créer les emplois indiqués ci-dessous :

EMPLOIS					EFFECTIFS	
Libellé de la fonction ou du poste	Quotité du temps de travail	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi possible pour ce poste	Postes pourvus	Postes vacants
Jardinier	35 h 00 / semaine	Filière technique	C	Agent de maîtrise		+1
Jardinier	35 h 00 / semaine	Filière technique	C	Adjoint technique	-1	
Collaborateur du directeur de Cabinet	35 h 00 / semaine	Filière administrative	A	Attaché	-1	
Assistante de direction/cabinet du Maire/Président	35 h 00 / semaine	Filière administrative	B	Rédacteur	-2	
Agent de service	35 h 00 / semaine	Filière technique	C	Adjoint technique		+3
Agent de l'équipe technique des sports	35 h 00 / semaine	Filière technique	C	Adjoint technique		+1
Gardien de police municipale	35 h 00 / semaine	Filière police	C	Agent de police municipale		+1

- d'autoriser le maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

9 RESSOURCES HUMAINES : Tableau des emplois permanents – Année 2021

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'approuver le tableau des emplois permanents pour l'année 2021 ;
- d'autoriser le maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

10 RESSOURCES HUMAINES : Recrutement des emplois contractuels de droit public – Année 2021

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de créer les emplois ci-dessous :

Directions /services	Cadres d'emplois correspondants	Motifs
Vie scolaire / Hygiène des locaux Programme de réussite scolaire	Adjoint technique ATSEM /Agent social Assistant socio-éducatif Adjoint d'animation vacataire	Assurer l'entretien des bâtiments communaux, l'aide aux enfants des écoles maternelles ; Accompagner les enfants et les familles dans le cadre du programme de réussite éducative ; Assurer l'encadrement des enfants lors des accueils périscolaires ; Assurer l'assistance administrative du conseil municipal des jeunes
Restauration	Adjoint technique	Aide cuisine ; Cuisinier ; Chauffeur.
Sports	Adjoint technique Educateur AP	Entretien des stades et gymnases ; Animation sportive des activités scolaires et extrascolaires.
Guichet unique	Adjoint administratif	Accueil principal de la mairie et son annexe et le recensement de la population, élection ...
Communication/ Cabinet du Maire	Adjoint technique Adjoint administratif	Tenue de la caisse de la patinoire et gestion du lieu et autres renforts.
Environnement	Adjoint technique Agent de maîtrise	Entretien des espaces verts et des espaces publics.
Divers services	Adjoint technique Adjoint administratif	Renfort technique ou administratif

- d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions précitées, dans la limite des crédits prévus à cet effet ;
- d'autoriser le maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

11 RESSOURCES HUMAINES : Apprentissage

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide du recours au contrat d'apprentissage dans les directions ci-dessous :

Direction	Diplôme préparé	Missions	Durée du contrat
Animation Patrimoine	Master tourisme	Suivi du projet de restauration du château de Vendôme ; Valorisation du château de Vendôme ; Restauration du patrimoine.	2 ans
Espaces verts	BP aménagement paysager	Participer, au sein d'une équipe, à la création, l'aménagement et l'entretien des espaces verts et des espaces naturels en respectant la qualité écologique et paysagère du site.	2 ans
Production florale	CAP production horticole	Produire et élever les végétaux nécessaires au fleurissement de la ville et aux décorations événementielles.	2 ans

et autorise le maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

12 RESSOURCES HUMAINES : Régime indemnitaire - Complément

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du régime indemnitaire de la collectivité ;
- d'autoriser le maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

13 RESSOURCES HUMAINES : Covid 19 – Complément prime exceptionnelle

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime exceptionnelle dans le respect des principes définis dans la délibération ;
- d'autoriser le maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

14 RESSOURCES HUMAINES : Assurances statutaires

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'accepter les modifications proposées par GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE et SIACI SAINT HONORE courtier gestionnaire en assurance ;
- d'autoriser le maire à signer l'avenant au contrat d'assurance avec GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE et le courtier gestionnaire SIACI SAINT HONORE ;
- d'autoriser le maire à signer la convention de gestion avec le Centre de gestion du Loir-et-Cher ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

15 RESTAURATION SCOLAIRE : Partenariat avec l'ADEME, agence de la transition écologique, pour définir et engager une démarche transversale pour une restauration collective durable

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à mettre en place un partenariat avec l'ADEME ;
- d'approuver la charte d'engagement ;
- d'autoriser le maire ou la maire-adjointe déléguée à l'alimentation à signer la charte d'engagement du projet Freins et leviers pour une restauration collective scolaire plus durable ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

16 STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal - Décision modificative n° 02-2020

A l'unanimité des votes exprimés,

Christophe Chapuis, Patrick Callu, Florent Grospart et par procuration Caroline Besnard et Sandrine Tricot s'abstenant,

le conseil municipal,

- décide d'adopter la décision modificative n° 02-2020 du budget principal de la ville de Vendôme ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

17 STRATEGIE FINANCIERE : Exécution budgétaire avant vote du budget 2021 – Section investissement

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon l'affectation et dans la limite des crédits présentés ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

18 SPORTS : Meilleurs résultats USV 2019-2020 - Subventions

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'attribuer aux associations indiquées dans le tableau ci-dessous les subventions telles que détaillées au titre du dispositif meilleurs résultats, pour un montant total de 5 276 euros :

Association concernée	Subvention totale
USV Judo	1 852,00 €
USV Natation	1 256,00 €
USV Athlétisme	790,00 €
USV Triathlon	610,00 €
USV Escalade	535,00 €
USV Rugby	233,00 €
Total	5 276,00 €

- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique sportive à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

19 SPORTS : Subvention à l'USV-UA – Partenariat ponctuel

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 euros pour partenariat ponctuel à l'USV-UA versée en deux fois :
 - 1^{er} versement de 4 800 euros en décembre 2020 ;
 - 2^{ème} versement de 5 200 euros en décembre 2021.
- d'autoriser le maire ou maire-adjoint délégué à la politique sportive à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

20 SPORTS : Contrats d'objectifs haut niveau 2019-2020 – Avenant n° 1 aux contrats

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de prolonger ces contrats d'objectifs haut niveau d'une saison sportive par avenants ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique sportive à signer les avenants n° 1 avec l'USV Tennis, l'USV Tir et l'USV Judo et qui précisent, les modalités de prolongation de ces contrats pour la saison sportive 2020-2021.

21 SPORTS : Rallye Cœur de France 2020 – Convention avec l'association Rallye Cœur de France 2020-2022 et subvention 2020

A la majorité des votes exprimés,

Jean-Paul Tapia s'abstenant,

Christophe Chapuis, Patrick Callu, Florent Grospart, Marlène GÉRARD, et par procuration Sandrine Tricot et Caroline Besnard votant contre,

le conseil municipal décide :

- d'accorder une subvention de 46 000 euros par an à l'association Rallye Cœur de France à compter de 2020 et pour les deux éditions suivantes à venir ;
- s'agissant d'une subvention supérieure à 23 000 euros, d'approuver les termes de la convention de partenariat proposée au financement des éditions 2020/2021/2022 du Rallye Cœur de France ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique sportive à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

22 TRAVAIL : Ouvertures des commerces le dimanche – Année 2021

A la majorité des votes exprimés,

Christophe Chapuis, Jean-Paul Tapia et Marlène GÉRARD s'abstenant,

Patrick Callu, Florent Grospart et par procuration Sandrine Tricot votant contre,

le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces vendômois sans distinction de la nature des activités pour huit dimanches de l'année 2021 listés comme suit : 24 et 31 janvier, 27 juin, 29 août, 5, 12, 19 et 26 décembre ;
- d'autoriser le maire ou son représentant, à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

23 URBANISME : Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des abords de la Maison de santé pluridisciplinaire universitaire (MSPU)

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'accepter le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la CATV à la commune de Vendôme pour la réalisation des travaux extérieurs (hors bâtiment) situés sur l'emprise foncière de la CATV selon les termes de la convention ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint à la voirie à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

24 URBANISME ET AMENAGEMENT : Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - 3ème échéance

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 3^{ème} échéance, conformément aux articles R. 572-10 et R. 572-11 du code de l'environnement, de le tenir à la disposition du public et de le publier par voie électronique ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint à l'environnement à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Fin de la séance à 21 h 15